

DELIBERATION N° 008

DESIGNATIONS DES MEMBRES ASSOCIES

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JANVIER 2022 – LA ROCHE-SUR-YON

Lors de l'Assemblée Générale de la CCI Vendée, réunie le 24 janvier 2022, il a été procédé à la désignation des Membres Associés.

Sur proposition du Bureau, la CCI peut s'adjoindre les compétences de membres associés, désignés formellement par l'Assemblée Générale.

Les membres associés prennent part aux délibérations avec voix consultative. Ils sont donc membres de l'assemblée générale, mais leur présence n'influe pas sur le quorum.

Ils peuvent représenter les chambres dans toutes les instances auxquelles celles-ci participent, sans pouvoir les engager sur le plan financier ou contractuel et ne peuvent pas siéger dans les instances réglementées.

Les membres associés ne peuvent pas dépasser la moitié des membres élus de la CCI (soit 18 pour la CCI Vendée).

Le Bureau propose de désigner en qualité de membres associés, les personnes suivantes :

- Marie-Agnès CHESNEAU-LANGEVIN (Crédit Agricole Vendée)
- Jean-Pierre MORIN (Crédit Mutuel Océan)
- Yves BROCHARD (Vendée International)
- Christophe COUGNAUD (Entreprise Cougnaud)
- Marie-Agnès MANDIN (CPME)
- Myriam REMAUD (GNI)
- Raphaël ROBERT (AFPIA)
- Daniel ROBIN (OESTV)
- Clément PLAULT (Les lunettes de Clément)
- Damien BROCHARD (OZERIM)
- Laurent FEUILLET (Directeur de site et du projet de redynamisation Michelin LRSY)
- Laurence BAILLET-ROUSSEAU (Dirigeante de l'entreprise France NAISSAIN (Bouin)
- Xavier FREYERMUTH (Dirigeant de l'entreprise HUHTAMAKI).
- Clotaire BRUNET (Président de l'Association des Commerçants des Flâneries)

- Thierry LECOURTILLET (Dirigeant de l'entreprise SILIGOM)
- Marc ROUHIER (Dirigeant de l'entreprise Ressources & Stratégie)

A l'unanimité, l'Assemblée approuve les désignations de membre associés proposés ci-dessous.

Résultat du vote de l'assemblée

Quorum : 19
Votants : 29
Votes "pour" : 29
Votes "contre" : 0
Abstentions : 0

Arnaud RINGEARD
Président de la CCI Vendée

